

# Baccalauréat 2013

## Nouvelles modalités des épreuves de langues vivantes



# Contexte institutionnel



Émergence de la discipline  
« langues vivantes »

Nouveaux programmes communs

Nouvelle organisation du lycée

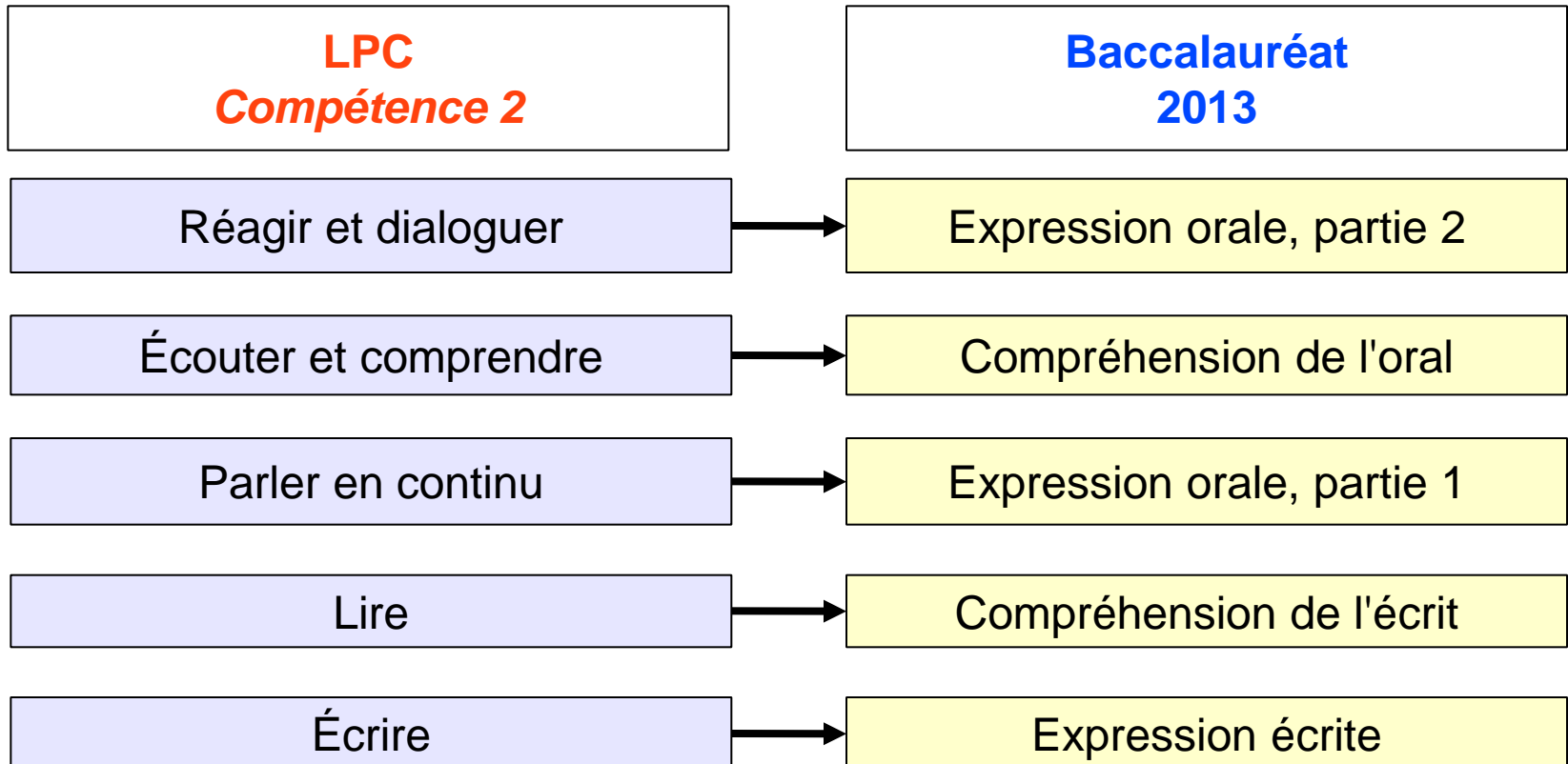
Nouveaux enseignements

# Contexte pédagogique



- Utilisation de l'échelle des niveaux définis par le **CECRL** (A2 – C1)
- Évaluation de toutes les **activités de communication langagière**
- Apprentissage par compétences au collège (**LPC**)
- Emergence de la notion de **profil linguistique**
- Priorité à l'**entrée culturelle** déclinée en notions

# Continuum pédagogique collège - lycée



# Notions des programmes du collège (rappel)



Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Sixième Cinquième	A1-A2	<b>« Tradition et modernité »</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ la vie quotidienne et le cadre de vie</li><li>▪ le patrimoine culturel et historique</li><li>▪ repères et réalités géographiques</li><li>▪ le patrimoine littéraire et artistique</li></ul>
Quatrième Troisième	A2-B1	<b>« L'ici et l'ailleurs »</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ voyages</li><li>▪ école et société</li><li>▪ science et science fiction</li><li>▪ langages</li><li>▪ découverte de l'autre</li></ul>

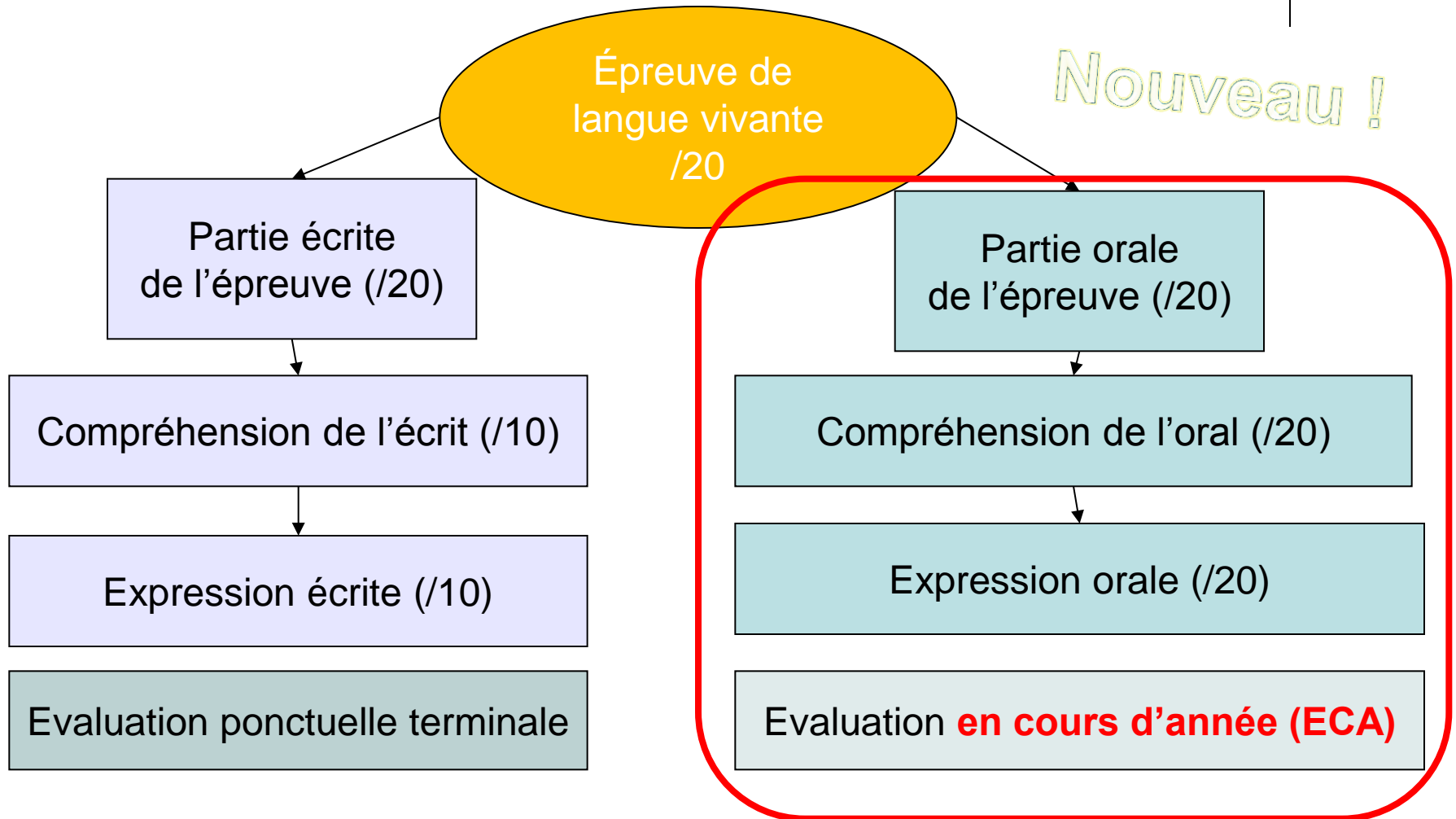
# Notions des programmes du lycée (rappel)



Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Seconde	A2-B1	<b>« L'art du vivre ensemble dans l'aire linguistique concernée »</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ mémoire : héritages et ruptures</li><li>▪ sentiment d'appartenance : singularités et solidarités</li><li>▪ visions d'avenir : créations et adaptations</li></ul>
Cycle terminal	B1-C1	<b>« Gestes fondateurs et mondes en mouvement »</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ mythes et héros</li><li>▪ espaces et échange</li><li>▪ lieux et formes du pouvoir</li><li>▪ l'idée de progrès.</li></ul>

# Structure des épreuves de langues vivantes

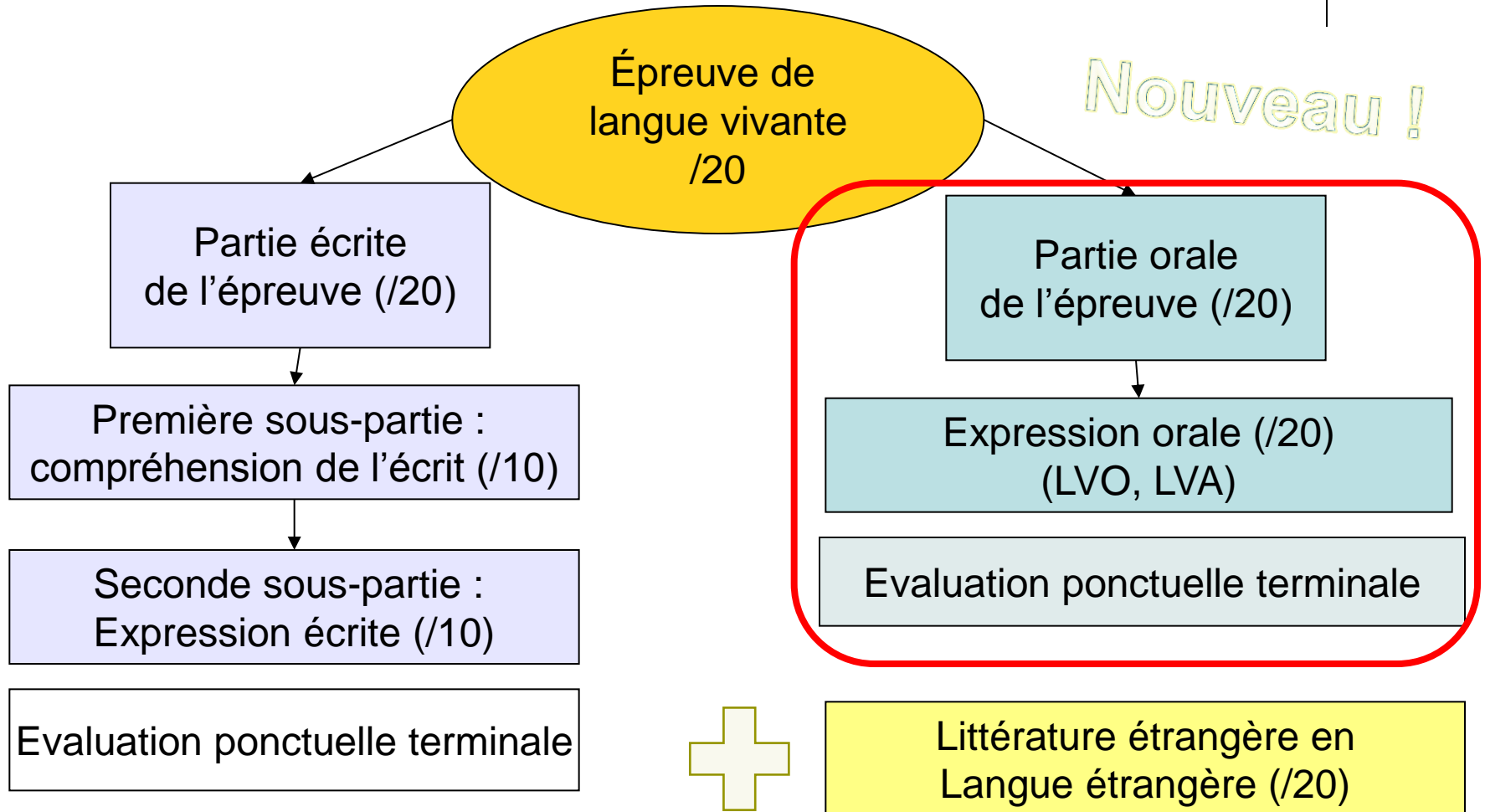
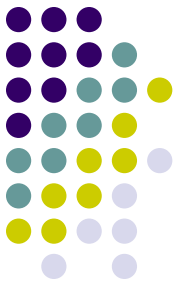
## Tronc commun : ES, S et technologique LV1 / LV2



# Structure des épreuves de langues vivantes Série L

## LV1 et LV2

LV1 et





# Typologie des épreuves



Epreuve	Forme	Evaluateur	Organisateur
<b>Ecrit : toutes séries</b>	ponctuelle terminale	<b>Correcteur</b>	Académie
<b>Oral obligatoire : séries ES, S, technologiques</b>	en cours d'année	<b>Professeur</b>	Etablissement
<b>Oral obligatoire : série L</b>	ponctuelle terminale	<b>Examineur</b>	Académie
<b>Oral LV3 : séries générales</b>	ponctuelle terminale	<b>Examineur</b>	Académie

# Objectifs de l'épreuve en séries générales et technologiques



Niveau visé	Langue
<b>A2</b> Niveau intermédiaire ou usuel	<b>LV3</b>
<b>B1</b> Niveau seuil	<b>LV2</b>
<b>B2</b> Niveau indépendant	<b>LV1 - LVA (LV2)</b>
<b>C1</b> Utilisateur expérimenté	<b>LVA (LV1)</b>

# Coefficients par série

(F : épreuves facultatives)



Séries	LV1	LV2	LV3	LVA	LELE	Total
ES	3	2	F			5
S	3	2	F			5
L	4	4	4 / F	4	1	13
STI2D	2	2				4
STD2A	2	2				4
STL	2	2				4
STG CGRH	3	3	F*			6
STG MCFE	3	2	F*			5
STG GSI	2	2	F*			4
ST2S	2		F			2

\* Epreuve facultative autorisée jusqu'à la session 2013 avant rénovation en STMG.

# Temps d'épreuve par série

## (hors temps de préparation)



Séries	CE + EE		CO		EO	
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2
ES	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
S	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
L	3h	3h	---	---	20 à 40 min	20 à 40 min
technologiques	2h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min

\* Temps auquel il faut ajouter le temps d'écoute (maximum : 6'30)

# Calcul de la note de langue vivante (LV1 et LV2)



Séries	CE + EE	CO	EO
ES	50%	25%	25%
S	50%	25%	25%
L	50%	---	50%
technologiques	50%	25%	25%

**N.B.** : en série L, la note de LELE est indépendante de la note de langue vivante.

# Compréhension de l'écrit

## Toutes séries : LV1 et LV2



### SUPPORTS

1, 2 ou 3 documents

de type informatif, descriptif,  
narratif ou argumentatif

en lien avec les notions  
du programme

pouvant comporter des éléments  
iconographiques

épreuve ponctuelle terminale

### APTITUDES EVALUEES

**B2 – LV1**

Identifier  
Repérer  
Comprendre  
**Percevoir**

**B1 – LV2**

Identifier  
Repérer  
Comprendre

Sous-partie notée sur 10 points  
au demi-point près

# Expression écrite

## Toutes séries : LV1 et LV2



### PRODUCTION

un ou plusieurs textes

prenant appui sur des événements, faits ou prises de positions identifiés dans la partie « compréhension » (B1 / B2)

ou sur un document « tremplin » (B2)

### APTITUDES EVALUEES

**B2 – LV1**

Construire un texte  
Rédiger dans une langue correcte  
Articuler son discours  
**Argumenter**  
**Nuancer**  
**Justifier une prise de position**

**B1 – LV2**

Construire un texte  
Rédiger dans une langue correcte  
Articuler le discours

Sous-partie notée sur 10 points  
au demi-point près

# Compréhension de l'oral : ES, S, Technologique – LV1 et LV2



## MODALITES

1 ou 2 supports  
audio ou vidéo (**1 min 30**)  
liés aux notions du programme

**3 écoutes** espacées d'une minute

rendre compte par écrit et en français  
de la compréhension : **10 min**

deuxième trimestre de terminale

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

## APTITUDES EVALUEES

**B2 – LV1**

**Comprendre :**

- les idées les plus simples
- certaines informations
- les informations principales

**-des détails significatifs**  
**-l'attitude du locuteur**

**B1 – LV2**

**Comprendre :**

- les idées les plus simples
- certaines informations
- les informations principales

Sous-partie notée sur 20 points



# Expression orale : ES, S, STI2D, STD2A, STG, ST2S - LV1 / LV2



## MODALITES

troisième trimestre de terminale

**10 min** de préparation  
**10 min** d'épreuve

Le candidat tire au sort l'une des notions étudiées dans l'année

Présentation de la notion : 5 min  
Entretien avec le professeur : 5 min

## APTITUDES EVALUEES

**B2** – LV1

**B1** – LV2

S'exprimer en continu  
Prendre part à une conversation  
Intelligibilité / recevabilité linguistique

Sous-partie notée sur 20 points

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

# Epreuve orale de LV3

## Enseignement de spécialité ou facultatif (pas de LV3 en série technologique)



### MODALITES

Préparation : **10 min**  
Epreuve : **20 min**

Le candidat présente les notions  
et les documents étudiés dans l'année

Choix d'une notion par l'examineur

Présentation de la notion : 10 min  
Entretien avec l'examineur : 10 min

épreuve ponctuelle terminale

### APTITUDES EVALUEES

## A2

Produire un discours assez nuancé  
Prendre sa part dans un échange  
S'exprimer dans une langue globalement  
correcte

Epreuve notée sur 20 points

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

# Temps de préparation et d'épreuve : Série L



LV	10 min	20 min
LV + LVA	10 min	30 min
LV / LELE	10 min + 10 min	20 min + 10 min
LV + LVA / LELE	10 min + 10 min	30 min + 10 min

Temps de préparation

Temps d'épreuve

Temps de préparation et d'épreuve **modulés**  
selon les options du candidat

# Expression orale obligatoire : série L - LV1 et LV2



## MODALITES

**10 min** de préparation  
**20 min** d'épreuve

Le candidat présente les notions et  
les documents étudiés dans l'année

L'examineur choisit une notion

Présentation de la notion : 10 min  
Entretien avec l'examineur : 10 min

épreuve ponctuelle terminale

## APTITUDES EVALUEES

**B2** – LV1

**B1** – LV2

S'exprimer en continu  
Prendre part à une conversation  
Intelligibilité / recevabilité linguistique

Sous-partie notée sur 20 points

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

# Langue vivante approfondie : Série L – Spécialité en LV1 ou LV2



## MODALITES

Préparation : **10 min**  
Epreuve : **30 min**

Proposition par le candidat  
de deux dossiers, chacun sur  
une notion étudiée dans l'année

Choix d'une notion  
par l'examineur

Présentation de la notion : 10 min  
Entretien avec l'examineur : 20 min

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

## APTITUDES EVALUEES

C1 – LV1

B2 – LV2

S'exprimer en continu  
Prendre part à une conversation  
Intelligibilité / recevabilité linguistique

## DOSSIER

Deux documents étudiés dans l'année,  
plus un troisième document au choix  
du candidat (complément, illustration)

# Littérature étrangère en langue étrangère - Série L



## MODALITES

Préparation : **10 min**  
Epreuve : **10 min**

Proposition par le candidat  
de deux dossiers, chacun sur une  
thématique étudiée dans l'année

Choix d'une thématique  
par l'examineur

Présentation de la thématique : 5 min  
Entretien avec l'examineur : 5 min

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

## APTITUDES EVALUEES

**B1 vers B2**

Présentation du dossier  
Niveau de lecture des documents  
Culture littéraire  
Expression orale

## DOSSIER

Trois extraits d'œuvre(s) étudiée(s)  
(roman, théâtre, poésie), plus tout  
document au choix du candidat  
portant sur la réception des œuvres

# Déroulement des épreuves combinées en série L



EPREUVES	TYPE D'EPREUVE	DEROULEMENT	FICHES D'EVALUATION
LV1 ou LV2	1 épreuve	10 min EOC - 10 min EOI	1 fiche d'évaluation (LV obligatoire)
LV1 ou LV2 + LVA	2 épreuves fusionnées	10 min EOC - 20 min EOI	1 fiche d'évaluation (Langue de spécialité)
LV1 ou LV2 + LELE	2 épreuves consécutives	10 min EOC - 10 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (LV obligatoire, LELE)
LV1 ou LV2 + LVA + LELE	2 épreuves fusionnées et une épreuve consécutive	10 min EOC - 20 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (Langue de spécialité + LELE)

# Documents à disposition des candidats pendant les épreuves



EPREUVES	TYPE D'EPREUVE	DOCUMENTS A DISPOSITION DU CANDIDAT PENDANT L'EPREUVE
Expression orale ES, S, technologique	sur le temps scolaire	<b>AUCUN</b>
Expression orale L : épreuve obligatoire	ponctuel terminal	<b>DOCUMENTS</b>
Expression orale L : LVA, LELE	ponctuel terminal	<b>DOSSIER</b>
LV3 et langue facultative de série technologique	ponctuel terminal	<b>DOCUMENTS</b>



# Epreuves orales de contrôle (second groupe)



## MODALITES

Préparation : 10 min  
Epreuve : 20 min

Le candidat soumet à l'examinateur la liste des notions étudiées dans l'année

L'examinateur propose deux documents en lien avec deux notions de la liste.  
Le candidat choisit un document.

Prise de parole en continu : 10 min  
Entretien avec l'examinateur : 10 min

Grille d'évaluation fournie (B.O.)

## APTITUDES EVALUEES

**B2 – LV1** | **B1 – LV2**

S'exprimer en continu  
Prendre part à une conversation  
Intelligibilité / recevabilité linguistique

## DOCUMENTS

Image publicitaire, dessin humoristique, oeuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question d'actualité...

**Remplace la note de LV  
du premier groupe**

# Séries STD2A, STI2D, STL et ST2S



- Séries STD2A, STI2D et STL :
  - épreuve de LV1 **renovée** obligatoire
  - épreuve de LV2 **renovée** facultative de 2013 à 2016
  - épreuve de LV2 **renovée** obligatoire à partir de 2017
- Série ST2S :
  - épreuve de LV1 **renovée** obligatoire
  - épreuve de LV2 facultative **renovée** pour l'année 2013 (B.O. n°43 du 24 novembre 2011, § 6 - rectifié par le B.O. n°9 du 1<sup>er</sup> mars 2012) sur le modèle de la LV3 **renovée**
  - épreuve de LV2 **renovée** obligatoire à partir de 2014

# Séries STI2D, STD2A et STL



- Enseignement technologique en langue vivante étrangère (ETLV) :
  - épreuve obligatoirement dans la LV du projet
  - pas de possibilité de changer de langue à l'inscription à l'épreuve d'ETLV du baccalauréat
  - En revanche, la langue de l'épreuve de LV1 reste au choix du candidat au moment de l'inscription

# Epreuve d'enseignement technologique en LV1 : séries STD2A, STI2D et STL



## Conduite de projet

une fois dans l'année

**épreuve orale individuelle** au sein d'une prestation collective conduite dans le cadre de l'épreuve de projet en enseignement scientifique (STI2D, STL) ou d'une situation d'évaluation (STD2A)

## Présentation du projet

au cours du troisième trimestre

**épreuve orale individuelle**, distincte de l'épreuve de projet, basée sur un dossier scientifique et technique (STI2D, STL) ou d'une note de synthèse (STD2A)

**évaluation par l'enseignant de langue 1 et  
l'enseignant de spécialité participant au suivi du projet**

(/10)

(/10)

# Baccalauréat international



- OIB

Les élèves de sections internationales en série L ne peuvent présenter ni LVA, ni LELE dans la langue de leur option internationale.

- ABIBAC

Les élèves d'Abibac sont autorisés à passer LVA en allemand, mais pas LELE.

# Candidats individuels, du CNED ou d'établissement privé hors contrat



- Epreuve ponctuelle terminale de compréhension de l'oral
- Epreuve ponctuelle terminale d'expression orale :
  - Séries ES – S – technologique : *10 min de préparation, 10 min d'interrogation*
  - Série L : *10 min de préparation, 20 min d'interrogation*
- Le candidat présente à l'examineur la liste des notions et les documents étudiés dans l'année.
- Série L :
  - LVA et LELE, mêmes conditions que pour les autres candidats.

# Candidats présentant un handicap



- Déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit :
  - demande de dispense par le candidat ;
  - par décision du recteur d'académie ;
  - sur proposition du médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- **Dispenses :**
  - « partie orale » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
  - « partie écrite » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
  - totalité des épreuves de LV2.
- **Adaptation :**
  - épreuve de Littérature étrangère en langue étrangère ;
  - LV1 et/ou LV2.

# Textes de référence 1/3



- Programmes d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques :  
B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère au cycle terminal de la série littéraire :  
B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Propriété intellectuelle. Accord sur l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche :  
B.O. n°5 du 4 février 2010





# Textes de référence 2/3

- Nouvelles épreuves du baccalauréat :  
J.O. : arrêté du 22 juillet 2011
- Description des nouvelles épreuves du baccalauréat 2013:  
B.O. n°43 du 24 novembre 2011
- Grilles d'évaluation des épreuves orales 2013:  
Annexes du B.O. n°43 du 24 novembre 2011
- Rectificatif et complément :  
B.O. n°9 du 1<sup>er</sup> mars 2012
- Langues étrangères et régionales pouvant faire l'objet d'épreuves de langues vivantes :  
B.O. n°41 du 8 novembre 2012

# Textes de référence 3/3



- Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle  
B.O. n°12 du 22 mars 2012
- Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013 :  
B.O. n°12 du 22 mars 2012
- Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2013 :  
B.O. n°12 du 22 mars 2012